

Construction de logements

Résultats à fin décembre 2019

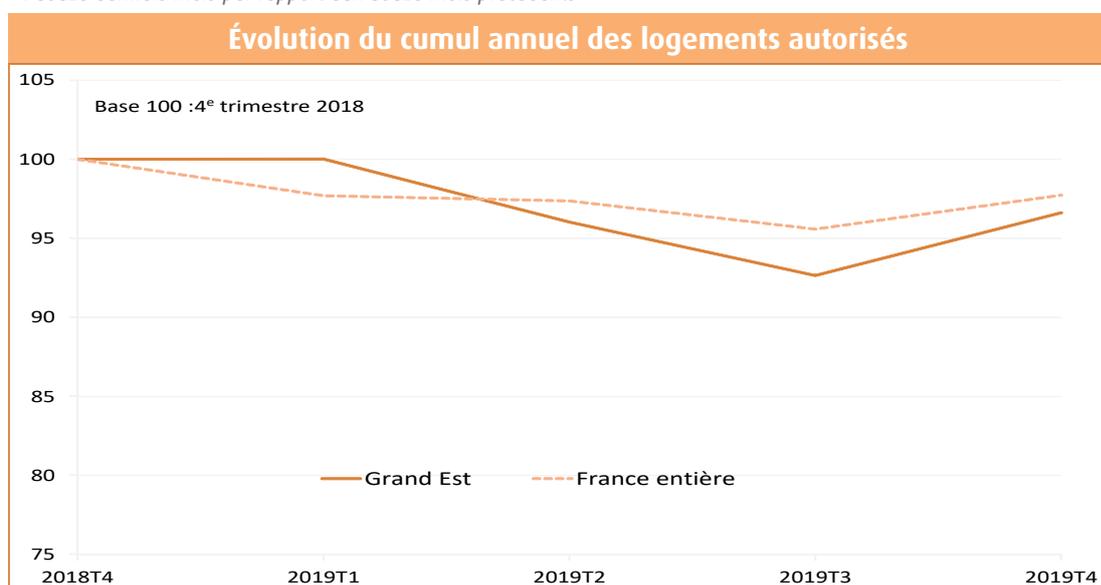
Logements autorisés

Sur l'ensemble de l'année 2019, le nombre de logements autorisés s'élève pour la région Grand Est à 27 700 unités, soit un repli de 3 % par rapport à l'année 2018. Avec cette nouvelle dégradation, la baisse du cumul annuel des autorisations de logements constatée à chaque fin de trimestre depuis octobre 2018 se poursuit. Au niveau national, les autorisations de construction affichent un recul de 2 % sur la même période. Au sein du Grand Est, la baisse est principalement liée à celles constatées dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Marne, qui regroupent à eux trois plus

de la moitié des autorisations de logements. En particulier, entre 2018 et 2019, le cumul annuel des autorisations de construction dans le Bas-Rhin chute de 18 %, soit 1 530 unités en moins. La baisse est en partie compensée par le dynamisme des autorisations des autres départements fortement pourvoyeurs de logements : la Meurthe-et-Moselle (+ 8 %) et la Moselle (+ 6 %). Dans le reste de la région, l'Aube et les Vosges se distinguent par de fortes progressions, avec des volumes supérieurs à 1 000 autorisations de construction de logements sur l'année.

Nombre de logements autorisés	12 derniers mois (Jan 19 à Déc 19)	N/N-1 (%)**
Ardennes	480	7
Aube	1 560	22
Marne	3 550	-2
Haute-Marne	260	-38
Meurthe-et-Moselle	2 810	8
Meuse	250	9
Moselle	5 690	6
Bas-Rhin	7 190	-18
Haut-Rhin	4 750	-5
Vosges	1 110	18
Région Grand Est	27 700	-3
France entière	449 400	-2

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin décembre 2019
*: douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin décembre 2019

Logements commencés

Le cumul annuel des logements commencés dans la région Grand Est s'élève à 24 300 unités à fin décembre 2019, soit un recul de 6 % par rapport au cumul de l'année 2018. La diminution du cumul annuel est une constante depuis mi-2018. Elle est particulièrement importante ce trimestre : c'est le plus fort repli observé depuis juin 2016. Au niveau national, les logements commencés en 2019 sont en baisse de 1 % par rapport à l'année 2018.

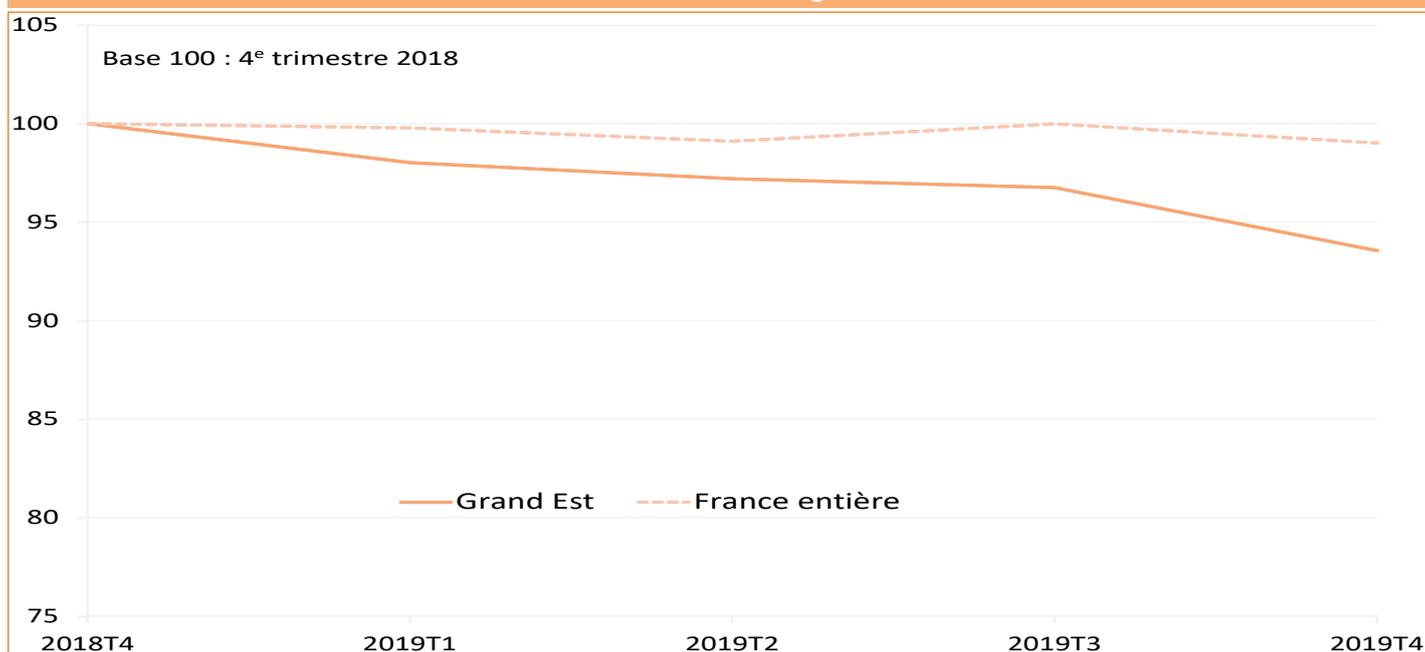
À l'échelle des départements, les constructions sont en fort repli dans le Bas-Rhin (-23 %) et le Haut-Rhin (-20 %), qui regroupent plus de 40 % des mises en chantier du Grand Est. À l'inverse, elles affichent un bon dynamisme dans la Marne (+30 %) et la Meurthe-et-Moselle (+17 %). Dans les autres départements, les évolutions des mises en chantiers varient de -11 % dans l'Aube à +15 % dans les Ardennes.

Nombre de logements commencés	12 derniers mois (Jan 19 à Déc 19)	N/N-1 (%)*
Ardennes	500	15
Aube	1 200	-11
Marne	3 200	30
Haute-Marne	270	-9
Meurthe-et-Moselle	2 880	17
Meuse	230	19
Moselle	4 870	1
Bas-Rhin	6 700	-23
Haut-Rhin	3 600	-20
Vosges	900	12
Région Grand Est	24 300	-6
France entière	410 300	-1

Source : DREAL Grand Est, Sit@adel2, estimations en date réelle à fin décembre 2019

* : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

Évolution du cumul annuel des logements commencés



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin décembre 2019

Type de logements

Sur l'ensemble de l'année 2019, presque tous les segments de la construction sont concernés par le recul, aussi bien pour les autorisations que pour les mises en chantier. Seules les mises en chantier des logements individuels groupés échappent à ce constat. Parmi les cinq départements de la région dépassant les 2 000 autorisations et mises en chantier, le Bas-Rhin, qui concentre à lui seul 30 % des autorisations régionales de logements collectifs, affiche le plus fort repli sur ce segment (- 24 %). À l'inverse, la Moselle est le département où les autorisations de construction de logements collectifs ont le plus progressé (+ 15 %). La Meurthe-et-Moselle est le seul département à afficher une progression des autorisations de logements individuels (+ 3 %).

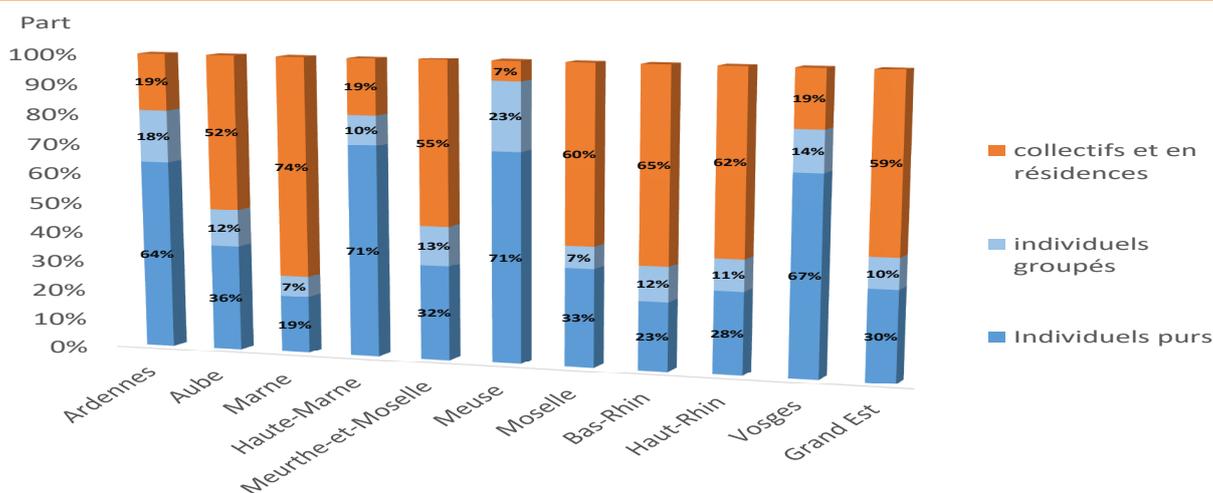
Pour les mises en chantier, la Marne se distingue par la plus forte progression

Nombre de logements par type	12 derniers mois (Jan 19 à Déc 19)	N/N-1 (%)*	
		Grand Est	France entière
Logements autorisés	27 700	-3	-2
individuels	11 290	-3	2
individuels purs	8 390	-1	5
individuels groupés	2 890	-9	-3
collectifs et en résidences	16 370	-4	-5
Logements commencés	24 300	-6	-1
individuels	10 280	-3	0
individuels purs	7 600	-5	-2
individuels groupés	2 680	3	4
collectifs et en résidences	14 050	-9	-1

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin décembre 2019
 * : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

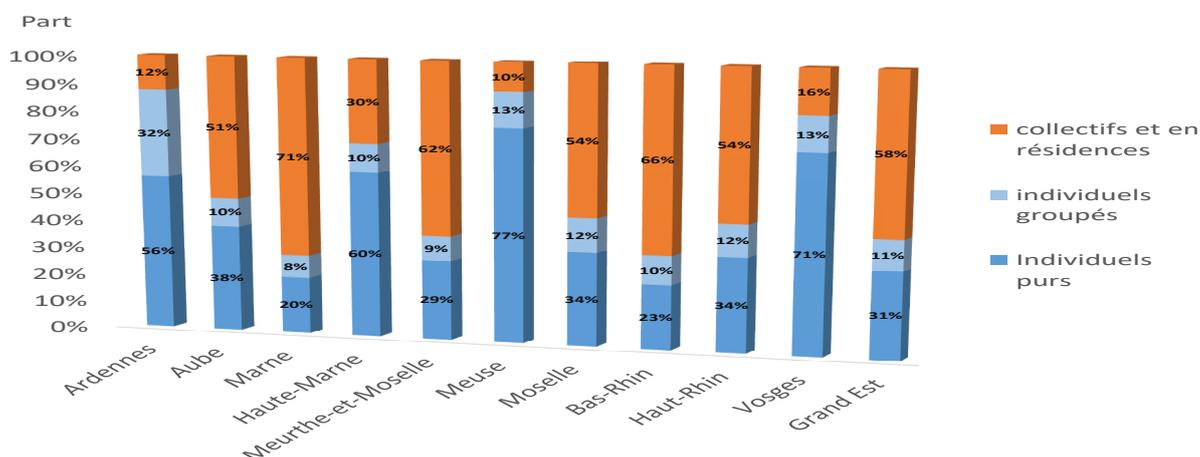
de construction de logements collectifs la Meurthe-et-Moselle est le seul (+ 54 %) alors que le Bas-Rhin affiche le plus fort repli dans le même segment (- 29 %). Comme pour les autorisations, la Meurthe-et-Moselle est le seul département à afficher une hausse des mises en chantier des logements individuels (+ 6 %).

Cumul des logements autorisés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL Grand-Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin décembre 2019

Cumul des logements commencés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin décembre 2019

Méthodologie

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales). Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ; il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de

l'événement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Les estimations n'intègrent pas le territoire de Mayotte.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans la notice méthodologique téléchargeable sur le site du SDES :

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-base-de-donnees-sitadel2-methodologie?rubrique=53&dossier=1047>

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en résidence (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels

se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Mohamed MEKKI
Service connaissance
et développement
durable

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est

Service connaissance et développement durable

2 rue Augustin Fresnel - CS 95038
57071 METZ Cedex 03

Tél. : 03 87 62 81 00 - Fax : 03 87 62 81 99



Directeur de la publication : Hervé VANLAER
Rédacteur en chef : Anh-Van LU
Mise en page : DREAL Grand Est
ISSN : 2556-6431